

**LOBBY
EUROPÉEN
DES FEMMES**

RAPPORT ANNUEL 2004



Table des matières

4

Éditorial

6

Le LEF accueille sept **nouvelles coordinations nationales** d'organisations de femmes

10

Renouveau des institutions européennes en 2004 : une stagnation de la **représentation des femmes dans la prise de décision**

12

La **Constitution européenne** et la **nouvelle directive** sur l'égalité entre les femmes et les hommes : des développements juridiques récents à suivre

14

L'**avenir de la politique européenne d'égalité femmes-hommes** : la nécessité d'un cadre politique complet et de mécanismes institutionnels forts

16

L'intégration d'une perspective de genre dans les **politiques économiques et sociales** : le seul moyen d'aller de l'avant

18

Du niveau local au niveau international, le LEF intensifie son action pour éliminer la **violence envers les femmes**

21

Conférence : « Pouvoir et participation, comment les **jeunes femmes** en Europe peuvent-elles créer les chaînons manquants ? »

22

Plate-forme d'Action de Pékin 1995-2005 : 10 ans d'engagements de la part des gouvernements... les femmes exigent des actes maintenant !

24

4000 organisations de femmes unissent leurs forces en Europe : les **organisations membres du LEF**



La voix des femmes en Europe

Le Lobby européen des femmes (LEF) rassemble plus de **4 000 organisations de femmes** qui travaillent à la promotion de l'égalité femmes-hommes et pour garantir que l'**égalité et les droits humains des femmes** soient pris en considération dans toutes les politiques de l'Union européenne. Le LEF est une organisation démocratique au sein de laquelle les responsabilités et les procédures de communication et de prise de décision sont transparentes. Le LEF reconnaît la diversité des vies et des expériences des femmes et a pour objectif d'intégrer les intérêts des nombreuses **femmes confrontées à la discrimination multiple**.

Le LEF dispose du **statut consultatif** auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et auprès du Conseil de l'Europe.

Budget : Pour l'année financière 2004, le budget du LEF était de 937 500 euros. Le LEF reçoit 80% de cette somme sous la forme d'une subvention de la Commission européenne. Les 20% restants sont composés des cotisations de nos membres et d'autres sources de financement indépendantes.



Éditorial

En tant que Présidente nouvellement élue du Lobby européen des femmes, je suis très fière de vous présenter ce Rapport Annuel 2004. Cette année, comme toujours, nous reconnaissons les difficultés rencontrées, mais nous célébrons également les réussites des activistes de la cause des femmes, en Europe comme partout dans le monde. J'aimerais remercier chaleureusement les anciennes membres de l'Exécutif du LEF, en particulier l'ex-Présidente, Lydia la Rivière-Zijdel. Je sais que sa contribution au succès des activités du LEF est reconnue par toutes nos membres et par les nombreuses organisations partenaires, ONG et institutions européennes avec lesquelles nous travaillons. Merci aussi au Secrétariat, qui travaille dur : son engagement et son dévouement sont les garants du renforcement quotidien de l'action du LEF.

L'un des points forts de l'année 2004, et une occasion de célébrer, fut l'arrivée de sept nouvelles coordinations nationales des nouveaux États membres et de Turquie parmi nos membres. Ces nouvelles organisations membres donnent une énergie et des perspectives nouvelles à notre travail ; ensemble, elles constituent une force que nous mobiliserons pleinement dans les années à venir, afin d'entreprendre des actions plus larges et plus rapides en faveur de l'égalité femmes-hommes partout en Europe.

Depuis de nombreuses années, le LEF a privilégié le travail avec les jeunes femmes, et à ce propos, en 2004, nous avons co-organisé une conférence intitulée « Pouvoir et participation, comment les jeunes femmes en Europe peuvent-elles créer les chaînons manquants ? » Cette conférence a permis de mettre en lumière le fait que les processus politiques traditionnels doivent être radicalement modifiés si l'on veut que les jeunes femmes envisagent de s'engager politiquement en tant qu'électrices, sans même parler d'être leaders. À ce propos, la décision du Premier Ministre espagnol de nommer en avril 2004 autant de femmes que d'hommes au gouvernement a été très encourageante. Toutefois, si nous nous penchons sur les résultats des élections européennes et sur la nomination de la nouvelle Commission européenne, la représentation et la voix des femmes au sein des institutions n'ont pas été renforcées de manière significative.

Le suivi et la contribution aux travaux de la Conférence Intergouvernementale qui préparait le nouveau Traité constitutionnel européen ont occupé le LEF pendant une bonne partie de l'année, tout comme le processus de ratification en cours. Si nous avons constaté avec satisfaction que le Traité entérinait un certain renforcement du cadre légal pour l'égalité femmes-hommes, nous avons en revanche été déçues de voir que cette occasion sans précédent n'a pas donné lieu à un engagement plus ferme envers la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier en matière de démocratie paritaire et de lutte contre toutes les formes de violence envers les femmes.



Plus généralement, les préoccupations quant à une réelle intégration de la dimension de genre dans l'UE sont restées prioritaires. C'est pourquoi nous avons été satisfaites de la publication de notre rapport sur la budgétisation sensible au genre qui, nous l'espérons, se révélera une ressource utile pour les ONG et les responsables politiques et les aidera à inscrire la budgétisation sensible au genre dans le cadre de la stratégie européenne de gender mainstreaming. En outre, le LEF s'est félicité de l'accord politique final sur la création d'un Institut européen du genre en juin 2004. Il va de soi que nous comptons évaluer ce projet, tant en termes d'allocation budgétaire que d'efficacité, lors des travaux concrets d'établissement de l'Institut en 2005/2006.

Le LEF a joué un rôle-moteur dans le travail avec les ONG européennes à l'échelle internationale depuis la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 à Pékin, et a donc commencé en 2004 les préparatifs de la révision décennale de la mise en œuvre de la Plate-forme d'Action de Pékin de 2005. Le Rapport sur Pékin+10 qu'a rédigé le LEF indique certains progrès au niveau de la mise en œuvre de Pékin : l'Union européenne a par exemple mis en place une législation très complète concernant l'égalité femmes-hommes dans le domaine de l'emploi, mais de nombreuses lacunes persistent.

L'un des aspects qui revêtent une importance particulière pour moi dans ce travail au niveau international est le rôle des femmes dans le maintien de la paix et la résolution des conflits. Je crois qu'il est essentiel que les femmes participent réellement à la prise de décision en rapport avec la résolution des conflits, ainsi qu'à tous les aspects de la reconstruction et de l'aide humanitaire. L'un des principaux messages du LEF en relation avec les situations de crise, y compris après la catastrophe du Tsunami, est la nécessité de mettre en œuvre de manière efficace la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui exige une participation égale des femmes à la prise de décision en rapport avec la résolution des conflits, l'instauration de la paix et la reconstruction.

Les femmes d'Europe ont des raisons d'être fières des réalisations de l'Union européenne et de ses États membres en matière d'égalité femmes-hommes. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour que toutes les femmes européennes puissent vivre de manière indépendante et en toute sécurité, libérées de la menace de la violence. En 2005, les femmes d'Europe attendent de leurs gouvernements et de l'UE qu'ils tirent des leçons des succès actuels concernant les droits des femmes, et qu'ils mettent en œuvre intégralement les engagements pris à Pékin il y a 10 ans. Les femmes d'Europe et du monde attendent aussi de l'UE qu'elle joue un rôle moteur dans tous les domaines de la coopération au développement et dans tous les accords internationaux, afin de garantir la réalisation complète des droits humains des femmes. En tant que Présidente du LEF, je ferai tout mon possible pour répondre aux attentes des membres du LEF partout en Europe et pour que leur voix soit entendue à tous les niveaux du processus décisionnel européen.



Kirsti Koltthoff

Présidente du Lobby européen des femmes

Le LEF accueille sept nouvelles coordinations nationales d'organisations de femmes

Le LEF se réjouit d'accueillir les ONG de femmes des nouveaux États membres après l'entrée de 10 nouveaux pays dans l'Union européenne en 2004.

Les 17 et 18 octobre 2004 s'est tenue l'Assemblée générale du Lobby européen des femmes. Le moment était historique : sept coordinations nationales d'organisations de femmes de nouveaux États membres de l'UE et de pays en voie d'adhésion sont devenues membres effectives du LEF. Dès lors, le LEF compte aujourd'hui des coordinations nationales d'ONG de femmes dans **25 pays d'Europe**, ainsi que quelque **22 organisations membres européennes**. Cette force sera pleinement mobilisée dans les années à venir afin d'accélérer et d'intensifier notre action en faveur de l'égalité femmes-hommes partout en Europe.

Le LEF s'engage plus que jamais à soutenir et à travailler en réseau avec les ONG de femmes dans les pays en voie d'adhésion à l'UE, ainsi qu'avec les ONG de femmes situées dans les pays frontaliers de l'UE. Avec l'aide du Comité des adhésions, nous ferons tout notre possible pour assurer la clarté et la transparence de nos procédures d'affiliation.



Les nouvelles coordinations nationales du LEF sont

- Coordination nationale en **République tchèque**
- Coordination **lituanienne** pour le LEF
- Confédération **Maltaise** des Organisations de Femmes (Malta Confederation of Women's Organisations – MCWO)
- Polskie Lobby Kobiet (PLK) – Lobby **polonais** des femmes
- Slovenská zenska loby – Lobby **slovaque** des femmes
- Eesti Naisteühenduste Ümarlaud – Table ronde des associations **estoniennes** de femmes
- Coordination nationale des organisations de femmes pour la **Turquie** – KADER



Entretien avec deux nouvelles membres du IEF :

Selma Acuner, Coordination nationale des organisations de femmes en Turquie – KADER
Jurgita Peciuriene, Coordination lituanienne pour le IEF



Quels sont pour vous les principaux obstacles à l'égalité femmes-hommes actuellement ?

Jurgita : À l'heure actuelle, le principal obstacle à la réalisation de l'égalité femmes-hommes en Lituanie est l'absence de femmes en politique et dans la prise de décision, en particulier de femmes qui se battent pour garantir l'égalité femmes-hommes et le renforcement du pouvoir des femmes. On constate que les hauts responsables politiques ne comprennent pas bien ce qu'est le *gender mainstreaming* et un manque de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de la société. De plus, les stéréotypes sexistes persistent dans l'éducation comme dans la vie quotidienne. La violence envers les femmes est le problème le plus douloureux auquel les femmes et les filles sont confrontées aujourd'hui en Lituanie. Les ONG de femmes luttent également contre la sexualisation croissante des femmes constatée dans les médias.

Selma : L'intégration de la dimension de genre (*gender mainstreaming*) au sein des agendas national et international est toujours une tâche très complexe et très difficile. De fortes influences patriarcales, reflétées dans des traditions et des pratiques discriminatoires envers les femmes, ainsi qu'une division sexuée du travail, mènent à des inégalités femmes-hommes dans l'accès aux ressources et au pouvoir. Les femmes sont nettement sous-représentées dans la prise de décision politique dans de nombreux pays et la Turquie ne fait pas exception.

Pour les femmes en Turquie, les disparités régionales persistantes au niveau des conditions socioculturelles et économiques compliquent encore davantage les questions liées à l'égalité et malgré des améliorations significatives, le taux d'analphabétisme est toujours considérablement élevé. La violence envers les femmes est aussi un enjeu à relever.

Les enjeux fondamentaux mentionnés plus haut qui font obstacle à l'égalité femmes-hommes sont inextricablement liés au pouvoir économique des femmes et à l'éradication de la pauvreté. La dépendance économique des femmes est le premier problème et elle se traduit par une participation au marché du travail faible et en diminution, par des taux de chômage urbains plus élevés et par une forte proportion de femmes non rémunérées travaillant au foyer.

UNE GRANDE RÉUSSITE DES ORGANISATIONS DE FEMMES EN TURQUIE : LA RÉFORME DU CODE PÉNAL

Parmi les ONG de femmes en Turquie, l'égalité femmes-hommes est considérée comme un principe fondamental de la démocratie et comme une condition au développement humain durable. Beaucoup pensent que la réalisation de l'égalité femmes-hommes est indispensable pour une participation citoyenne plus grande dans la vie publique et il est largement accepté que les ONGs de femmes jouent un rôle efficace dans le suivi des performances des institutions de l'État. Dans ce contexte, la sensibilité croissante de l'État turc à l'égalité femmes-hommes doit beaucoup à l'intervention efficace des ONG de femmes.

Par exemple, les réformes du Code civil et du Code Pénal turcs sont spectaculaires et le rôle joué par les ONG de femmes dans cette réussite a été immense. Le nouveau Code Pénal prévoit que les délits commis à l'encontre des femmes et des filles ne sont plus traités comme des délits commis contre la famille ou la société, mais bien comme des délits envers un « individu ». Ce changement de taille et ce virage significatif sont largement dus à la lutte du mouvement des femmes en Turquie.

*Qu'attendez-vous
de l'Union européenne
par rapport à ces problèmes ?*

Selma : Les relations de la Turquie avec l'UE sont dans une phase historique et les sujets liés à l'égalité femmes-hommes sont une composante très importante de ce processus, même si le débat sur l'égalité femmes-hommes ne reçoit pas encore de la part des responsables politiques l'attention qu'il mérite.

Il est tout à fait évident que la législation de l'UE a eu pour effet de profonds changements dans de nombreux domaines politiques, y compris l'égalité femme-hommes en Turquie. Le long et puissant combat des femmes en Turquie pour amender les articles discriminatoires du Code Civil et du Code Pénal dans une perspective d'égalité femmes-hommes a connu un dénouement positif en partie grâce à « la force active » de l'acquis communautaire.

Il est crucial de maintenir cet élan et de l'étendre à l'amélioration de la transposition, de la mise en vigueur et du suivi des dispositions relatives à l'égalité. La lutte pour un accès réel des femmes à la justice continue et requiert le soutien vigilant de l'UE dans les États membres et dans les pays candidats. Il va sans dire que la coopération continue et la solidarité entre les ONGs de femmes, les gouvernements et les institutions de l'UE sont d'une importance critique à ce stade.

Jurgita : Nos attentes sont énormes : nous espérons que les actions communes et positives de nombreuses organisations de femmes, l'échange de bonnes pratiques et le travail commun nous aideront à relever ces défis et accéléreront la réalisation de l'égalité femmes-hommes.



Quelles sont les caractéristiques du mouvement des femmes / de la société civile dans votre pays ?

Jurgita : Le mouvement des femmes tel qu'il est aujourd'hui existe depuis 14 ans dans la Lituanie indépendante. Il forme un front uni, tant en termes de partage des stratégies visant à améliorer la position des femmes, d'organisation de conférences et de campagnes communes, que de diffusion et d'échange d'informations. Les organisations lituanaises de femmes travaillent de manière professionnelle dans différents domaines d'activités et sont totalement dévouées à leurs objectifs. Pour nous, le problème le plus urgent est d'ordre financier : en effet, le gouvernement ne prévoit aucune aide pour les ONG de femmes qui souhaiteraient participer à des projets cofinancés par l'UE. Les organisations lituanaises de femmes se trouvent donc dans une position de faiblesse par rapport aux autres organisations européennes du même type.

Selma : Comme dans tous les pays, des traditions, des vues sur le monde et des normes différentes en matière d'égalité coexistent en Turquie. Cet aspect se reflète aussi dans les organisations de femmes elles-mêmes. Les organisations de femmes essaient de transformer cette diversité en une chance en veillant à ce que toutes les différentes opinions soient entendues.

Les changements actuels dans les ONG de femmes en Turquie correspondent à un passage d'organisations d'élite, caritatives et tenues par des bénévoles à des organisations impliquées dans l'auto-assistance, l'activisme, la collecte de fonds, la mise en réseau, les activités communes menées à bien de façon professionnelle et des priorités influencées par le contexte mondial.

Pourquoi est-il important d'être membre du Lobby européen des femmes – et comment voyez-vous votre future collaboration avec le LEF et les organisations européennes de femmes ?

Selma : En général, les ONG de femmes en Turquie considèrent qu'il est important d'établir et de maintenir des plate-formes d'actions conjointes et des activités avec des femmes des États membres de l'UE et des pays candidats. Ces plate-formes peuvent renforcer le processus de transformation pour une pleine égalité femmes-hommes en Turquie, mais également dans les autres pays.

L'étroite coopération entre les ONG de femmes en Turquie et celles des États membres et des pays candidats au sein du Lobby européen des femmes est un excellent exemple de cette collaboration. La lutte pour les droits de la femme et la mise en place de l'égalité *de facto* ne connaît pas de frontières et le LEF est un très bon exemple du « travail sans frontières pour l'égalité ».

Jurgita : L'affiliation au LEF et l'appartenance à un groupe uni et puissant d'activistes féministes offre beaucoup de possibilités. Le partage d'informations sur les questions de femmes et l'échange d'expérience professionnelle nous permettent d'atteindre nos objectifs plus rapidement et de manière plus efficace que si nous étions isolées. La collaboration entre les organisations lituanaises de femmes et le LEF sera très active, fondée sur la confiance professionnelle, le partenariat et l'amitié. Chacune de nous a quelque chose à apprendre et à partager avec ses collègues des autres ONG de femmes européennes.

Renouvellement des institutions européennes en 2004 : une stagnation de la représentation des femmes dans la prise de décision

En dépit des efforts du LEF et des organisations de femmes partout en Europe, les élections de juin 2004 se sont soldées par une stagnation de la représentation des femmes au Parlement européen.

Parlement européen : aucun progrès dans la représentation des femmes et de sérieuses lacunes dans le partage interne du pouvoir

Alors que la proportion de femmes députées au Parlement européen (MPE) a augmenté progressivement entre 1984 (17,3 %) et 2003 (31 %), elle n'a atteint que **30,3 % à l'issue des élections européennes de 2004**. Cette situation s'explique en partie par l'absence de mesures cohérentes visant à garantir la représentation des femmes dans tous les États membres de l'UE : chaque pays applique ses propres règles pour les élections européennes, et tous les États membres n'ont pas de quotas ou de loi sur la parité.

À part Chypre et Malte, qui n'ont pas envoyé une seule femme au Parlement européen, la Pologne est la plus mauvaise élève de la classe des 25 : seulement 7 femmes sur les 54 eurodéputés (soit 13 %). Par opposition, la Suède est le seul pays dont la représentation est majoritairement féminine (57,9 %).

Quant à la représentation des femmes au sein des **organes décisionnels internes du PE**, la situation est pour le moins décevante. Ainsi, **15 % seulement des commissions parlementaires** sont présidées par une femme; de même, le Bureau du PE ne compte que 6 femmes sur 20 membres (30 %). Bien que globalement la « masse critique » de femmes de 30 % soit atteinte, les hommes monopolisent donc encore les postes à responsabilités au PE, ce qui **limite l'influence des femmes sur les choix politiques et la gestion générale du PE**.

Un peu plus de femmes au sein de la Commission européenne

Pour la législature 2004-2009, sept femmes sur 25 membres ont été nommées à la Commission, ce qui **fait passer les effectifs de femmes de 25 à 28 %**. Toutefois, on ne dénombre qu'une seule femme parmi les cinq Vice-présidents, et la CE n'a jamais été présidée par une femme.



6^e législature du Parlement européen 2004-2009 : Pourcentage de femmes par État membre

Classement concernant la représentation des femmes	États membres	Nombre de sièges	femmes	% femmes	Évolution par rapport à la 5 ^e législature ¹
1	Suède	19	11	57,9	▲▲ ²
2	Luxembourg	6	3	50	▲▲
3	Pays-bas	27	12	44,4	▲
4	France	78	34	43,5	▼
5	Slovénie	7	3	42,9	▲▲
6	Autriche	18	7	38,9	▲
7	Lituanie	13	5	38,5	▲
8	Irlande	13	5	38,4	▲
9	Danemark	14	5	35,7	▼
10	Finlande	14	5	35,7	▼
11	Slovaquie	14	5	35,7	►
12	Estonie	6	2	33,3	▲▲
13	Hongrie	27	8	33,3	▲
14	Espagne	54	18	33,3	►
15	Allemagne	99	31	31,3	▼
16	Belgique	24	7	29,2	▼
17	Grèce	24	7	29,1	▲▲
18	Portugal	24	6	25	▼
19	Royaume-Uni	78	19	24,3	▲
20	Lettonie	9	2	22,2	▲▲
21	République tchèque	24	5	20,8	▲▲
22	Italie	78	15	19,2	▲
23	Pologne	54	7	13	▼
24	Chypre	6	0	0	▼▼
25	Malte	5	0	0	►
TOTAL		732	222	30,3	▼

¹ Pour les nouveaux États membres, les chiffres montrent l'évolution par rapport au nombre d'observateurs au PE.

² ▲▲ ou ▼▼ indique une hausse ou une baisse de plus de 10 points.

La Constitution européenne et la nouvelle directive sur l'égalité entre les femmes et les hommes : des développements juridiques récents à suivre

Deux processus importants que le LEF suivait de près depuis plusieurs années sont arrivés à leur terme en 2004 : la signature du Traité constitutionnel européen et l'adoption de la première directive sur l'égalité femmes-hommes en dehors de l'emploi.

Constitution européenne : des progrès, mais il faut combler le déficit d'information des citoyen-ne-s

Le Lobby européen des femmes a suivi et s'est efforcé d'influencer la rédaction et l'adoption du Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Finalement, les articles du Traité qui concernent l'égalité entre les femmes et les hommes ont été modérément renforcés, même si ces modifications ne répondent pas à toutes les attentes du LEF. La Constitution européenne **conserve toutes les dispositions existantes en matière d'égalité femmes-hommes et elle apporte une série d'améliorations**, notamment : à l'article I-2, l'égalité est mentionnée parmi les valeurs de l'Union; par ailleurs, ce même article stipule que l'égalité entre les femmes et les hommes est un élément caractéristique de la société européenne. D'autre part, la portée du **gender mainstreaming** a été étendue à la Justice et aux Affaires Intérieures, ainsi qu'à la Politique Étrangère et de Sécurité. De plus, une nouvelle disposition générale permet de combattre la discrimination fondée sur un autre motif que la nationalité (entre autres, sur le sexe). Il est également fait explicitement référence aux femmes et à l'exploitation sexuelle dans deux des articles sur la **lutte contre la traite**. Enfin, une nou-

velle **Déclaration** (non contraignante) souligne la nécessité de lutter contre toutes les formes de **violence domestique**. Le Traité établissant une Constitution pour l'Europe peut donc être considéré comme un pas supplémentaire dans la direction de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au sein de la société européenne.

Toutefois, le LEF admet qu'une stratégie européenne de communication bien conçue concernant le Traité établissant une Constitution pour l'Europe est essentielle si l'on veut que les Européens, femmes et hommes, soient à même d'exercer leur droit démocratique à être correctement informés, à se faire leur propre opinion et à voter comme bon leur semble. C'est pourquoi le LEF s'est lancé dans une **campagne de diffusion de l'information** par le biais de ses organisations membres, dans l'espoir que des millions de femmes s'impliqueront dans ce débat difficile sur l'avenir de l'Europe, et que chacune sera finalement en mesure de se faire une opinion, sur la base de sa propre évaluation de ce qui est bon pour l'Europe et pour elle en tant que femme en Europe.



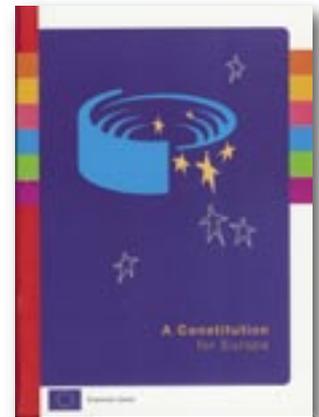
Une directive sur l'égalité femmes-hommes plutôt faible, en dépit d'un lobbying intensif

Le 12 décembre 2004, le Conseil des Ministres adoptait une nouvelle directive « *mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès aux biens et services et la fourniture de biens et services* ». Depuis 2000, le LEF avait fait pression pour une directive forte couvrant un large éventail de domaines, malheureusement, le texte adopté se limite au domaine des biens et des services. Certes, il apporte **certains progrès** pour l'égalité femmes-hommes, mais il autorise toujours des **exceptions** pour les États membres sur le point qui était le plus problématique : l'élimination de la discrimination envers les femmes **dans le secteur des assurances**.

En 2004, le LEF a entrepris **plusieurs actions de lobbying** avec des organisations de femmes de toute l'Europe. Le Parlement européen a d'abord été ciblé, avec succès puisque ce dernier a adopté un rapport positif sur cette directive. Après mars 2004, les actions du LEF se sont concentrées sur les gouvernements de l'UE et le suivi des négociations au Conseil des Ministres.

Le LEF a plus particulièrement travaillé sur la question de **l'utilisation de statistiques basées sur le sexe dans le domaine des assurances** (en particulier concernant l'espérance de vie), avançant des arguments en faveur de l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe dans le secteur des assurances. Le LEF a par ailleurs formé une **coalition avec d'autres ONG** (organisations de consommateurs, Forum européen des personnes handicapées et plate-forme AGE) pour soutenir cette directive.

Étant donné la pression exercée par l'industrie des assurances et l'absence d'engagement de la part des États membres, le texte final adopté a déçu, notamment en raison des exceptions au droit à l'égalité femmes-hommes dans le secteur des assurances. Toutefois, la directive permet quelques progrès : même si la **discrimination** femmes-homme sera encore possible pour les retraites privées et les assurances-vie, celle-ci devrait être **interdite dans tous les domaines en rapport avec la maternité et la grossesse**. Par exemple, il devrait devenir illégal d'exclure la couverture du « risque » de grossesse des contrats d'assurance. Pour ce qui est du **suivi de la mise en œuvre** de la directive, le LEF insiste pour que les organisations de femmes soient impliquées dans les mécanismes qui seront créés à ce propos par la Commission européenne. La directive devra être **transposée** à l'échelon national d'ici **décembre 2007**.



L'avenir de la politique européenne d'égalité femmes-hommes : la nécessité d'un cadre politique complet et de mécanismes institutionnels forts

L'accord politique sur la création d'un Institut européen du genre est survenu en 2004. Toutefois, une série de développements parallèles semblent remettre en question la fermeté de l'engagement envers une politique communautaire d'égalité femmes-hommes. Le LEF a suivi de très près l'évolution de la situation.

La relation entre les politiques européennes pour l'égalité femmes-hommes et les politiques générales de lutte contre les discriminations

En juin 2004, la Commission européenne a publié un *Livre vert sur «L'égalité et la non-discrimination dans une Union européenne élargie»*, et demandé à toutes les parties intéressées de donner leur avis. Le Livre vert aborde directement la question suivante : «À quoi devrait ressembler le futur cadre pour une politique européenne antidiscrimination et pour les politiques d'égalité femmes-hommes?».

En août 2004, le LEF a publié sa réponse au Livre vert de la Commission européenne, qui souligne que le développement à venir des politiques communautaires d'égalité et contre la discrimination est absolument fondamental pour rapprocher l'Union de ses citoyen-ne-s et garantir la création d'une Union fondée sur la cohésion sociale et la solidarité.

Le LEF a recommandé aux institutions européennes de se concentrer sur la manière de **préserver et de développer une législation et des mécanismes européens SPÉCIFIQUES pour l'égalité femmes-hommes**, tout en développant et en renforçant les actions et les mécanismes institutionnels communautaires de lutte contre les discriminations.

Les résultats de la consultation de la Commission relative au Livre vert ont confirmé la position du LEF : une grosse majorité des répondant-e-s (84 %) **ont indiqué qu'il était nécessaire de s'attaquer spécifiquement à la discrimination basée sur le sexe** ainsi que de promouvoir l'égalité et le mainstreaming.



Agenda sur la Politique Sociale : le LEF a présenté sa vision des choses

L'Agenda sur la Politique Sociale est un document stratégique qui met en avant les priorités en matière de coordination des politiques sociales entre les États membres, ainsi que les priorités d'action à l'échelle européenne. Le Lobby européen des femmes a publié sa proposition sur le nouvel Agenda sur la Politique Sociale (2006-2010) en octobre 2004. Les points clés du LEF concernent : une nouvelle **stratégie-cadre européenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** ; le futur Institut européen du genre ; une nouvelle législation communautaire en matière d'égalité femmes-hommes en dehors de l'emploi et l'intégration de la dimension de genre (*gender mainstreaming*).

Tout au long de l'année 2004, le LEF a fait du lobbying pour une nouvelle stratégie-cadre européenne sur l'égalité femmes-hommes, la stratégie actuelle se terminant en 2005. Fin 2004, les perspectives n'étaient guères encourageantes, car la Commission européenne ne s'était pas engagée officiellement à rédiger une nouvelle stratégie. Néanmoins, le LEF a continué d'insister sur la nécessité d'une nouvelle stratégie-cadre détaillée, ambitieuse et qui aborde les principaux défis à relever pour réaliser l'égalité. Une stratégie de ce type devrait **combiner des mesures spécifiques** pour les femmes et une mise en œuvre plus efficace et plus visible du *gender mainstreaming*.

Le futur Institut européen du genre : une occasion à saisir !

En 2004, le LEF a fait pression pour la création d'un Institut européen du genre. Ce nouvel Institut constitue une belle occasion de renforcer et d'imprimer un élan politique aux efforts européens en faveur de l'égalité femmes-hommes. Le Lobby a présenté sa vision d'un Institut européen du genre efficace : il devra notamment **bénéficier de ressources adéquates et intégrer l'expertise de différents acteurs politiques**, d'universitaires dans le domaine de la recherche féministe et des ONG de défense des droits des femmes.

L'Institut devrait poursuivre les activités suivantes : soutien au développement des politiques européennes d'égalité femmes-hommes ; vérification de la mise en œuvre des directives européennes au niveau national ; guidance et formation pour le Parlement européen et la Commission européenne en matière de *gender mainstreaming* ; mise au point d'une stratégie en matière de collecte des données et distribution des indicateurs sexo-spécifiques dans l'UE ; participation à la sensibilisation et à la communication sur les questions de genre. Cet Institut est une occasion de combler les lacunes au niveau du suivi de la situation des femmes en Europe et de l'identification des besoins, ainsi que du partage de connaissances, de données et d'informations sur les bonnes pratiques dans les 25 États membres de l'UE.

L'intégration d'une perspective de genre dans les politiques économiques et sociales : le seul moyen d'aller de l'avant

Adoptée en 2000, la stratégie de Lisbonne a pour objectif d'apporter « le changement économique, social et environnemental dans l'UE ». En 2004, le Lobby européen des femmes s'est attaché à influencer le processus de Lisbonne et à insister sur l'importance d'intégrer une perspective de genre dans les politiques économiques et sociales européennes, afin d'atteindre la justice sociale et l'égalité.

Renforcer l'égalité femmes-hommes, renforcer le processus de Lisbonne

Le LEF a présenté ses recommandations pour renforcer l'égalité femmes-hommes dans le processus de Lisbonne au Conseil européen de printemps en mars 2004. Malgré certains progrès, la mise en œuvre du *gender mainstreaming* dans la stratégie de Lisbonne se révèle très faible. Le LEF a donc insisté pour que les principes et les actions en matière d'égalité femmes-hommes soient significativement renforcés à la fois dans la politique économique et la politique sociale, afin d'atteindre les objectifs de Lisbonne.

voir l'égalité entre les hommes et les femmes et sur des orientations en vue d'intégrer la dimension hommes-femmes dans les différentes politiques ». En 2004, la Commission remettait son premier rapport au Conseil de printemps. Le LEF considère ce document comme un premier pas, tout en recommandant que les prochains rapports de ce type adoptent une approche beaucoup plus ambitieuse, notamment une **analyse approfondie des différentes politiques européennes dans un angle sexo-spécifique**, qu'il s'agisse des politiques financières, de la recherche, des fonds structurels ou des relations extérieures, du budget, de l'éducation ou des politiques de coopération au développement.

Le rapport 2004 de la Commission sur l'égalité femmes-hommes, un premier pas

En 2003, le Conseil européen de printemps invitait la Commission européenne « à établir, en collaboration avec les États membres, un rapport annuel au Conseil européen de printemps sur les progrès accomplis pour promou-

L'égalité femmes-hommes : un élément essentiel de l'Europe sociale

Tout au long de l'année 2004, le LEF a insisté sur le fait que toute réforme des systèmes de protection sociale devait comprendre une analyse en termes de genre de ces systèmes, afin de s'attaquer aux inégalités basées sur le sexe et



de renforcer le modèle social européen. Il faut notamment se pencher sur la situation de certains groupes de femmes, comme par exemple les mères isolées, les femmes handicapées, les femmes migrantes et de minorité ethnique, les femmes âgées, etc. La réalisation de l'**égalité entre les femmes et les hommes** doit être l'une des grandes **priorités** de la stratégie européenne de réforme et de développement des systèmes de **protection sociale**. Une telle réforme doit donc inclure les mesures suivantes: des droits individualisés à la protection sociale et aux services sociaux; une meilleure réglementation en matière de congé parental, y compris un congé allongé et rémunéré; enfin, le renforcement des droits sociaux pour les travailleur-se-s atypiques, à temps partiel et flexibles.

L'emploi : la clé de l'autonomie économique des femmes

Les politiques européennes d'emploi sont la clé de l'égalité femmes-hommes. En 2004, le LEF a lancé un appel aux responsables politiques européens chargés de l'emploi, afin que ceux-ci tiennent compte des problèmes spécifiques auxquels les femmes sont confrontées sur le marché du travail, comme le chômage et une plus faible participation au marché du travail, le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes, les conditions de travail des femmes et la nécessité d'un partage égal des soins aux personnes dépendantes et du travail domestique entre les femmes et les hommes. Afin de promouvoir l'égalité femmes-hommes sur le marché du travail, une **approche intégrée** est essentielle et doit inclure les questions liées à la protection sociale, à la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'une bonne compréhension de la responsabilité sociétale en matière de soins aux personnes dépendantes.

Introduire la budgétisation sensible au genre (gender budgeting) à l'échelle communautaire

L'association des mots «genre» et «budget» est plutôt inédite et peut sembler surprenante. Qui dit «genre» dit généralement droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes, des questions qui figurent rarement parmi les priorités des responsables politiques. Au contraire, les budgets sont perçus comme des dossiers politiques «lourds» et «n'ayant pas d'effet différents sur les femmes et les hommes». Or, les budgets n'ont rien de neutre puisqu'ils affectent différentes personnes de manière différente, selon leur accès aux ressources et leurs besoins. Aujourd'hui encore, les femmes ont moins accès que les hommes aux ressources; elles ont des besoins différents (des situations professionnelles différentes, des besoins différents en termes de mobilité, de santé, de mode de vie, etc.). Les **méthodes de budgétisation sensible au genre tiennent simplement compte de ces différences de situation et de besoins, avec pour objectif que les budgets publics servent toutes les personnes, femmes comme hommes.**

Dans le but de faciliter l'introduction de méthodes de budgétisation sensible au genre au niveau de l'Union européenne, le LEF a rédigé une **publication** qui vise à informer sur la budgétisation sensible au genre et sur les analyses et le travail existants avec un éclairage plus particulièrement européen. Cette publication fait par ailleurs un état des lieux des initiatives de budgétisation sensible au genre dans les États membres de l'UE.



Du niveau local au niveau international, le LEF intensifie son action pour éliminer la violence envers les femmes

Le Centre d'Action du LEF pour une Politique contre la Violence envers les Femmes est une structure permanente de suivi, chargée de contribuer à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes par le biais de l'élimination de la violence envers les femmes. Toutes les formes de violence envers les femmes et les petites filles dans la sphère publique comme privée doivent être traitées et comprises comme des violations des droits humains des femmes.

Influencer la politique et l'action européennes en matière de violence envers les femmes

Le LEF a participé activement à la conférence de la Présidence irlandaise de l'Union sur la violence envers les femmes, organisée en mai 2004 et qui a demandé «une proposition de **base juridique en matière de violence** envers les femmes, de telle manière que l'UE puisse élaborer et mettre en œuvre de toute urgence une directive contraignante s'attaquant à toutes les formes de violence envers les femmes.³»

Autre progrès : l'intégration dans le **Traité constitutionnel européen d'une Déclaration** relative à l'article III-116 (égalité entre les femmes et les hommes), qui stipule que «*l'Union visera, dans ses différentes politiques, à lutter contre toutes les formes de violence domestique*» et que «*les États membres prennent toutes les mesures nécessaires pour prévenir et réprimer ces actes criminels ainsi que pour soutenir et protéger les victimes.*» Cette Déclaration constitue une occasion supplémentaire d'inscrire la violence

masculine envers les femmes à l'ordre du jour politique européen. Le LEF continuera donc d'exiger une base juridique au niveau européen englobant les différentes formes de violence et la nature continue de la violence masculine dans la vie des femmes.

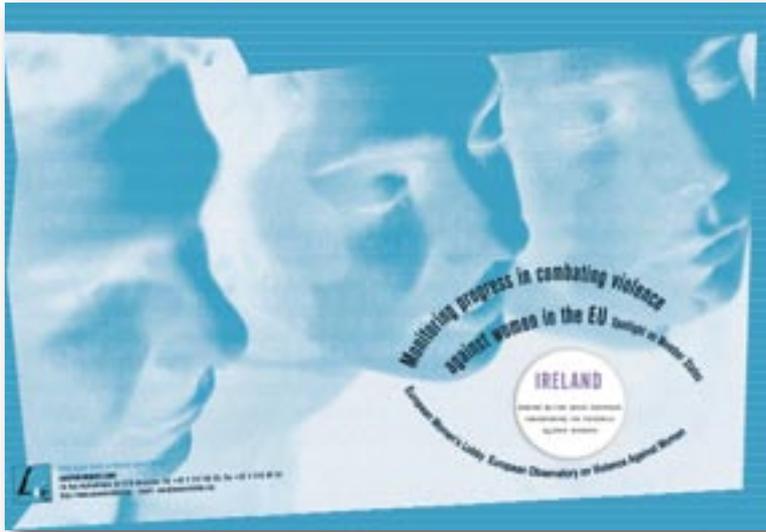
Le suivi des politiques des États membres en matière de violence envers les femmes

L'**Observatoire du LEF sur la violence envers les femmes**, qui réunit des expertes nationales, a été élargi en 2004 aux expertes des nouveaux États membres et des pays candidats, soit : Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie et Turquie.

L'Observatoire européen du LEF sur les violences s'est réuni deux fois en 2004 : il s'est principalement concentré sur la question du **travail avec les hommes**, notamment sur des lignes directrices en matière de mise en œuvre des programmes s'adressant aux coupables de violence, et sur le thème des **indicateurs portant sur le lien violence / santé des femmes**, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé.

³ *Recommandations de la conférence de la Présidence irlandaise sur la violence envers les femmes, Dublin, mai 2004.*





Soutien aux ONG dans leur lutte contre la violence envers les femmes - Observatoires nationaux

La création d'Observatoires nationaux sur la violence envers les femmes s'inscrit dans le travail quotidien du Centre du LEF. Mis en place pour donner un point de vue critique indépendant, composés d'une coalition d'ONG de femmes qui travaillent dans le domaine de la violence envers les femmes, les Observatoires nationaux ont pour mission de contrôler les politiques et les actions nationales. Un Observatoire sur la violence envers les femmes a été créé en Finlande en novembre 2004. Il existe aujourd'hui **cinq Observatoires nationaux dans l'UE: en Irlande, Grèce, Danemark, France et Finlande.**

L'Observatoire national irlandais est l'auteur du **premier rapport national sur la violence envers les femmes**. Lancé en mai 2004 durant la conférence de la Présidence irlandaise de l'UE sur la violence, le rapport met en évidence la prévalence de la violence envers les femmes en Irlande, étudie la manière dont l'État traite le problème et souligne les nouvelles questions clé, notamment la prostitution et la traite.

D'autres Observatoires nationaux sur la violence envers les femmes ont rédigé un **rapport national**: c'est le cas du **Danemark**, avec «La violence masculine envers les femmes, étendue, caractéristiques et mesures afin d'éliminer la violence», qui privilégie l'enregistrement de données et les sept indicateurs adoptés durant la Présidence

danoise de l'UE en 2002. Quant au rapport de l'**Observatoire grec**, il devrait être disponible bientôt.

Suivi des engagements de l'UE et des États membres envers les droits humains des femmes par rapport aux mécanismes de l'ONU

Le LEF a adopté une prise de **position sur les femmes et les conflits armés**, et organisé un séminaire sur la question lors de la Commission des Nations unies sur le statut de la femme (CSW) en 2004. La question des codes de conduite pour le personnel d'aide humanitaire et militaire afin de protéger les femmes et les fillettes contre l'exploitation sexuelle dans les zones de conflit et de guerre était au centre de ces travaux.

En outre, la CSW fut l'occasion de soulever les problèmes de la violence envers les femmes et de la traite des femmes dans un but d'exploitation sexuelle dans le cadre des discussions sur le 2^e thème à l'ordre du jour de la CSW 2004, soit «**le travail avec les hommes et les petits garçons pour réaliser l'égalité femmes-hommes**».

Intégration d'une perspective de genre dans les droits humains

Dans le cadre du suivi de sa campagne sur les femmes demandeuses d'asile (2000-2001), le LEF a été invité à un panel de discussion sur le thème de «l'analyse comparative régionale de la persécution basée sur le sexe dans les législations et pratiques nationales», organisée par le haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés en octobre 2004, à Genève.

Le LEF a rencontré des représentant-e-s **d'Amnesty International (AI)** pour discuter de la violence envers les femmes. Son rôle a consisté à faciliter la collaboration entre les expertes de l'Observatoire du LEF sur la violence envers les femmes et les sections nationales d'AI dans le cadre de la campagne d'Amnesty sur la violence envers les femmes.

De plus, le LEF a participé et contribué au **Groupe de contact de l'UE sur les droits fondamentaux** et envoyé des contributions aux rapports du **Réseau européen d'expert-e-s indépendant-e-s en matière de droits fondamentaux**, en insistant sur la nécessité d'intégrer une dimension femmes-hommes dans ses travaux.

La traite des êtres humains : un problème d'ordre planétaire

L'ONU estime qu'entre un et quatre millions de femmes et d'enfants, principalement des fillettes, sont victimes de la traite des êtres humains dans un but d'exploitation sexuelle chaque année dans le monde. Environ 500 000 d'entre elles passent en Europe occidentale. Le LEF a poursuivi ses activités de sensibilisation sur le **lien existant entre la traite des êtres humains dans un but d'exploitation sexuelle, la pauvreté croissante et la situation socio-économique des femmes** dans leur pays d'origine.

Le Centre du LEF pour une Politique contre la Violence envers les Femmes a été impliqué dans le Forum européen sur le crime organisé et a fait part de son inquiétude par rapport à certains aspects du rapport du Groupe d'expert-e-s sur la traite, notamment l'utilisation partielle du Protocole de l'ONU et de sa définition de la traite, ainsi que de l'absence de stratégies en matière de recommandations et de prévention.

Durant l'année 2004, le LEF a participé en tant qu'observateur à la rédaction de la nouvelle **Convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains**, qui vise à garantir la protection des victimes. En dépit des actions de lobbying et de la pression exercée par le LEF, d'autres ONG et par les membres de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le projet de Convention manque encore d'éléments essentiels pour la réalisation de son objectif.

En décembre, le LEF a initié un projet conjoint avec la **CATW (Coalition against Trafficking in Women) visant à promouvoir des mesures pour combattre la traite des êtres humains**, notamment des mesures de sensibilisation et des actions axées sur la situation des femmes et des fillettes victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle dans les pays d'origine. L'objectif est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Le projet sera mis en application dans **12 pays de la région de la Baltique, d'Europe centrale et orientale et dans les Balkans**.



Conférence : « Pouvoir et participation, comment les jeunes femmes en Europe peuvent-elles créer les chaînons manquants ? »

La conférence « Pouvoir et participation, comment les jeunes femmes en Europe peuvent-elles créer les chaînons manquants ? », organisée en septembre 2004, est le fruit d'une collaboration unique entre le LEF et deux grandes ONG : l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses (WAGGS)

et le Forum Européen de la Jeunesse. Pendant trois jours, 40 participant-e-s venu-e-s des États membres de l'UE et des pays d'Europe centrale et orientale se sont retrouvés à Bruxelles pour analyser les obstacles à la participation réelle des jeunes femmes à la société et trouver des solutions.



De ces discussions ressortent des recommandations, dont voici les principales :

- Mettre en œuvre des **mesures d'action positive au niveau de la prise de décision politique**, telles que des lois sur la parité, des systèmes de quotas ou d'alternance sur les listes électorales afin d'encourager la participation des femmes.
- **Éliminer toutes les formes de violence envers les femmes** et la discrimination femmes-hommes.
- **Démonter les rôles et les stéréotypes femmes-hommes** par le biais de l'éducation formelle et informelle.
- Réglementer les **médias** grâce à un code d'éthique afin d'éviter la violence sexiste et le « harcèlement visuel », c'est-à-dire la présence d'images dégradantes des femmes dans l'espace public.
- Utiliser un **langage sensible à la dimension de genre** dans tous les documents officiels.
- Mettre en place un **réseau de soutien aux jeunes femmes** au niveau local, national et européen.
- Les jeunes femmes doivent devenir plus actives en **rejoignant les organisations de jeunes et de femmes**.

Les recommandations de la conférence ont été présentées lors de la séance de clôture au Parlement européen, permettant ainsi un échange de vues entre les participant-e-s et des membres du Parlement européen.

Plate-forme d'Action de Pékin 1995-2005, 10 ans d'engagements les femmes exigent des actes maintenant !

Où en sommes-nous, 10 ans après la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin de 1995 ? Tous les gouvernements de l'UE s'étaient engagés à avancer sur la voie de la réalisation des droits humains des femmes dans douze domaines critiques à Pékin. Dix ans plus tard, quels sont les lacunes et les nouveaux défis pour les droits des femmes ? Dès 2004, le LEF a commencé à travailler sur l'évaluation après 10 ans pour tenter de répondre à ces questions.



Les engagements pris par les gouvernements à Pékin ont été réitérés en 2000. 2005 sera donc le moment non seulement de **réaffirmer ces engagements**, mais encore de relire la Plate-forme d'Action de Pékin (PAP) à la lumière des nouveaux développements et des préoccupations qui ont émergé au cours des 10 années suivant son adoption, tout en tenant compte des derniers engagements internationaux, comme les **Objectifs du Millénaire pour le Développement** (OMD). Le processus de révision de Pékin sert également d'indicateur, témoin de l'engagement mondial et national envers la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Processus de Pékin+10 : le LEF ouvre la marche

Le Lobby européen des femmes était présent et actif à Pékin, lors des réunions spéciales Pékin+5 de l'an 2000 ainsi qu'à la Commission des Nations unies sur le statut de la femme à New York, chaque année. Dans ses travaux à l'échelle internationale, le LEF vise à contrôler et à influencer les actions de l'Union européenne et des gouvernements des États membres dans le domaine de l'égalité femmes-hommes, ainsi qu'à soutenir et à coordonner les actions des ONG européennes de femmes.

Concernant le processus de Pékin+10, le LEF est le point focal des ONG pour l'Union européenne, et à ce titre, il agit comme un **centre d'information et de ressources**, donne des renseignements sur les réunions et les autres développements à ses organisations membres et aux autres acteurs intéressés partout en Europe.

En outre, le LEF est à l'origine d'un **dialogue et d'une coordination avec des ONG basées à Bruxelles** qui traitent des questions femmes-hommes, afin de discuter des défis actuels et des problèmes particuliers ayant un intérêt pour la région. Des organisations telles que l'International Planned Parenthood Federation, l'Association Mondiale des Guides et des Éclaireuses Région Europe, WIDE et le Forum Jeunesse ont pris part à ces activités.

Le LEF a également participé activement à la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et au Forum des ONG les 12-15/12/2004, qui préparaient le processus de révision Pékin+10 pour la Région Europe de l'ONU.

de la part des gouvernements...

Le Rapport Pékin+10 du LEF : évaluer les progrès de l'UE dans la mise en œuvre de Pékin.

Le LEF a entrepris de dresser un rapport sur la « Révision de la mise en œuvre de la Plate-forme d'Action de Pékin par l'Union européenne ». Ce Rapport fait suite au rapport alternatif pour l'Union européenne sur Pékin+5, publié par le LEF en mai 2000, et se concentre sur **la législation, les politiques et les programmes mis en œuvre par les institutions de l'Union européenne** en rapport avec l'égalité femmes-hommes depuis 2000. Ce Rapport consiste principalement en une analyse des **activités de l'UE pour chacun des 12 domaines critiques de la Plate-forme d'Action de Pékin**. Le LEF a étudié les politiques et programmes communautaires nouveaux et existants, et identifié les obstacles et les lacunes dans chaque domaine. Chaque section contient une série de recommandations adressées aux responsables politiques à tous les niveaux, qui ont été approuvées par les organisations membres du LEF.

Le Rapport souligne que **certains développements positifs** ont eu lieu au niveau européen : c'est notamment le cas du renforcement de l'égalité femmes-hommes dans le Traité européen, des nouveaux mécanismes institutionnels et de la double approche adoptée par l'UE, faite de mesures spécifiques en matière d'égalité femmes-hommes et de *gender mainstreaming*. Toutefois, **d'autres développements** comme la mondialisation, la privatisation, l'influence croissante des intégrismes religieux et le phénomène en expansion de la traite des femmes en Europe, **menacent sérieusement les droits des femmes**, notamment en termes d'emploi, de services sociaux et de protection des droits humains des femmes.

Les principales recommandations énoncées dans le rapport du LEF sont les suivantes :

- Les États membres doivent **respecter les engagements internationaux** qu'impliquent la signature de la Plate-forme d'Action de Pékin et la ratification de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (CEDAW).
- Les États membres doivent assurer la protection des **droits sexuels et reproductifs** des femmes.
- Il convient **d'appliquer** et de **vérifier la bonne application de la législation européenne** existante en matière d'égalité femmes-hommes, en particulier dans le domaine de l'emploi.
- Il est nécessaire d'intégrer une **perspective sexo-spécifique** dans les **politiques économiques** européennes.
- Si **l'intégration de la dimension de genre** a été réalisée dans une série de domaines politiques européens, pour porter ses fruits, cette stratégie doit être plus visible, suivre un **calendrier** et des **objectifs concrets**, être assortie **d'outils de contrôle** et de mécanismes de rapport.
- L'UE doit adopter des **mesures contraignantes** dans les domaines où fait encore défaut un cadre législatif européen fort, comme les femmes dans la **décision politique**, la protection de la dignité des femmes dans les **médias** et la **violence** envers les femmes.
- Les gouvernements des États membres doivent veiller à ce que toutes les stratégies adoptées pour atteindre les **Objectifs du Millénaire pour le Développement** de l'ONU intègrent des initiatives, des cibles et les indicateurs relatifs à l'égalité femmes-hommes.

Le LEF continuera à travailler à la mise en œuvre de la Plate-forme d'Action de Pékin tout au long de l'année 2005, en particulier par le biais de sa campagne « Plate-forme d'Action de Pékin, 10 ans après... les femmes exigent des actes maintenant ! »



4000 organisations de femmes unissent leurs forces en Europe :

Comité Exécutif du LEF (élu en octobre 2004)



Présidente: Kirsti Kolthoff
Vice-présidente: Karine Henrotte-Forsberg
Vice-présidente: Iluta Lace
Vice-présidente: Annette Lawson
Trésorière: Lene Bertelsen

Conseil d'Administration du LEF (élu en octobre 2004)

Conseil d'Administration :
membres représentant les coordinations nationales

Allemagne: Brunhilde Raiser
Autriche: Sabine Oberhauser
Belgique: Marguerite Blancke
Bulgarie: Iliana Balabanova Stoycheva
Danemark: Lene Bertelsen
Espagne: Marta Ortiz
Estonie: Julia Kovalenko
Finlande: Taina Riski
France: Martine Lévy
Grèce: Efthimia Ioannidou
Hongrie: Judit Wirth
Irlande: Therese Murphy
Italie: Ludovica Bottarelli-Tranquilli Leali
Lettonie: Iluta Lace
Lituanie: Jurgita Pecuriene
Luxembourg: Marie-Josée Bivort
Malte: Romina Bartolo
Pays-bas: Audrey Ruth Vreugd
Pologne: Agnieszka Gryzbek
Portugal: Maria Do Mar Pereira
République tchèque: Marie Bohacova
Royaume-Uni: Annette Lawson
Slovaquie: Olga Pietruchova
Suède: Kirsti Kolthoff
Turquie: Selma Acuner

Conseil d'Administration :
membres représentant des organisations européennes

Alliance Internationale des Femmes :
Marilyn La Tona
Centre Européen du Conseil International des Femmes :
Laura Finne-Elonen
Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'Union européenne :
Marianne Dondelinger – Pesch
Confédération européenne des syndicats :
Catelene Passchier
Conseil International des Femmes Juives :
June Jacobs
European Business and Professional Women :
Eufémia Ippolito
Forum européen des personnes handicapées :
Lydia la Rivière-Zijdel
Groupe Européen Femmes Diplômées des Universités :
Karine Henrotte-Forsberg

Secrétariat du LEF 2004

Secrétaire générale: Mary Mc Phail
Secrétariat: Malin Björk, Mary Collins, Clarisse Delorme, Colette De Troy, Cécile Gréboval, Juliette Kamper, Marie-Anne Leunis, Virginie Niyonzima, Mary-Ann Struthers, Gabrielle Tzelepis (comptable)



les organisations membres du LEF

25

Organisations membres du LEF

Coordinations nationales du LEF

Allemagne: Deutscher Frauenrat

Autriche: Bund Österreichischer Frauenvereine; Österreichischer Frauenring

Belgique: Coordination belge du Lobby européen des femmes (Nederlandstalige Vrouwenraad; Conseil des Femmes Francophones de Belgique; Comité de Liaison des Femmes)

Bulgarie: Coordination bulgare du LEF

Danemark: Conseil national des femmes du Danemark

Espagne: Coordinadora Espanola para el Lobby Europeo de Mujeres (CELEM)

Estonie: Table ronde des associations estoniennes de femmes (EWAR)

Finlande: NYTKIS - Coalition des Femmes Finlandaises

France: Coordination Française du Lobby Européen des Femmes (CLEF)

Grèce: Coordination grecque des ONG de femmes pour le LEF

Hongrie: Lobby hongrois des femmes

Irlande: National Women's Council of Ireland (NWCII)

Italie: Coordinamento Italiano della Lobby Europea delle Donne (LEF Italia)

Lettonie: Coordination lettone du LEF

Lituanie: Lobby lituanien des femmes

Luxembourg: Coordination luxembourgeoise du LEF (Conseil National des Femmes du Luxembourg; Commission Féminine du Mouvement Européen Luxembourg; Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises)

Malte: Malta Confederation of Women's Organisations (MCWO)

Pays-Bas: Nederlandse Vrouwen Raad, Vrouwen Alliantie, TIYE International

Pologne: Lobby polonais des femmes – Centre national d'information pour les femmes «OSKA»

Portugal: PPDM – Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres

République tchèque: Coordination nationale tchèque du LEF

Royaume-Uni: UK Joint Committee on Women

[National Alliance of Women's Organisations (NAWO);

Northern Ireland Women's European Platform (NIWEP);

Engender (Scotland); Wales Women's European Network]

Slovaquie: Lobby slovaque des femmes

Suède: Lobby suédois des femmes

Turquie: Coordination nationale de Turquie – KADER.

Organisations européennes membres du LEF

Alliance Internationale des Femmes (IAW)

Centre Européen du Conseil international des femmes (CECIF)

Comité des organisations professionnelles agricoles dans l'UE (COPA)

Commission des femmes du Mouvement européen international

Confédération européenne des syndicats (CES – ETUC)

Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Conseil International des Femmes Juives (ICJW)

European Council of WIZO Federations

European Federation of Business & Professional Women (EFBPW)

European Forum of Left Feminists

European Network of Women (ENOW)

European Women's Network for Intercultural Action and Exchange

Fédération européenne des femmes actives au foyer (FEFAF)

Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques (FIFCJ)

Forum européen des personnes handicapées (EDF)

Groupe Européen Femmes Diplômées des Universités (GEFDU)

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF)

Medical Women's International Association (MWIA)

Réseau Européen de Femmes Entrepreneuses

Soroptimist International Europe

Soroptimist International of Great Britain and Ireland

Union Mondiale des Organisations de Femmes Catholiques (UMOFC)

The European YWCAS

Organisations membres associées du LEF

Le LEF compte 59 organisations membres associées dans les pays suivants :

Belgique, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande,

France, Allemagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Macédoine, Malte,

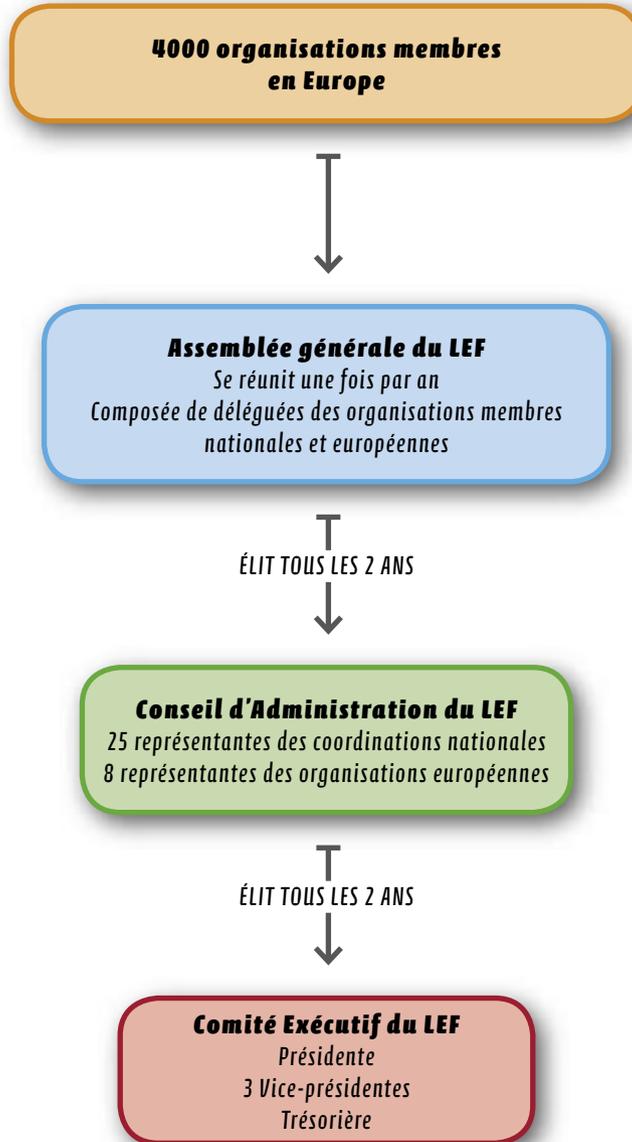
Maroc, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Suède,

Turquie et Royaume-Uni.

Membres sympathisant-e-s individuel-le-s

Plus de 130 particuliers répartis un peu partout en Europe sont membres sympathisant-e-s du LEF.

Structure du LEF



Les différentes catégories de membres du LEF

Afin que notre organisation soit la plus ouverte possible, il existe 4 catégories de membres au sein du Lobby européen des femmes

- 1. Les organisations membres à part entière**
Le statut de membre à part entière est ouvert:
 - aux **coordinations nationales** d'organisations non gouvernementales, qui doivent représenter un large éventail d'organisations de femmes dans l'ensemble de l'État membre/du pays (**une coordination nationale par pays**)
 - aux **organisations non gouvernementales européennes** qui sont représentées dans plus de la moitié des États membres de l'UE, de l'Espace économique européen et des pays ayant entamé une procédure officielle d'adhésion à l'Union européenne.
- 2. Les organisations membres associées**
Les membres associées du LEF sont des organisations non gouvernementales de femmes ou les sections femmes d'ONG qui se sont engagées à poursuivre la mission et les objectifs du LEF.
- 3. Les membres sympathisant-e-s individuel-le-s**
Les membres sympathisant-e-s individuel-le-s sont des personnes qui acceptent la mission et les objectifs du LEF.
- 4. Les organisations sympathisantes**
Les organisations sympathisantes sont des organisations qui acceptent la mission et les objectifs du LEF.

Pour en savoir plus sur l'adhésion au Lobby européen des femmes, n'hésitez pas à consulter notre site internet afin d'obtenir un formulaire d'adhésion ou contactez le Secrétariat du LEF.



Les objectifs du LEF (article 3 des Statuts du LEF)

Le Lobby européen des femmes représente les préoccupations, les besoins et les intérêts des femmes dans le dialogue avec les institutions nationales, européennes et internationales.

La mission du LEF est de favoriser le renforcement du pouvoir d'action de toutes les femmes dans leur diversité, de faire progresser

l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination et de violence à l'encontre des femmes et d'assurer pour toutes les femmes la pleine jouissance de leurs droits humains par leur participation active à la société et à la conception et la mise en œuvre des politiques.

Le LEF, par le biais de ses organisations membres, vise :

- à travailler dans le cadre de procédures de communication, de prise de décision et de responsabilité démocratiques, ouvertes et transparentes, afin de soutenir la participation et le renforcement **du pouvoir d'action de toutes les femmes**;
- à **intervenir régulièrement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'UE** dans tous les domaines qui ont un impact sur la vie des femmes et sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- à veiller à ce que le développement et la mise en œuvre de **l'intégration de la dimension de genre** comporte la pleine intégration des droits humains des femmes, de leurs besoins et de leurs aspirations dans tous les domaines de la politique de l'UE;
- à tenir compte des besoins et de la perspective des **différents groupes de femmes**, à tous les stades de leur cycle de vie.

Ont collaboré au Rapport Annuel 2004 du LEF

Présidente: Kirsti Kolthoff

Secrétaire générale: Mary Mc Phail

Editrice: Cécile Gréboval

Contributions: Mary Collins, Colette De Troy, Cécile Gréboval, Juliette Kamper

Traduction et édition: Eva Buchholz, Eva Cruells Lopez, Marion Diagre, Sandra Hildebrandt, Katrin Hugendubel, Marie-Anne Leunis, Susan O'Flaherty, Iria Vázquez Silva

Design: Gauthier Burny, Thomas Pieterhons

Impression: Alain Debrue

Malgré les avancées réalisées au cours des 50 dernières années, les femmes doivent toujours faire face à des obstacles majeurs dans tous les domaines et elles ne jouissent pas de l'égalité des droits⁴:

- **Éducation** : Sur les 150 millions d'enfants âgés de 6 à 11 ans qui ne vont pas à l'école, plus de 90 millions sont des filles. Les **2/3** des 875 millions d'adultes **analphabètes** dans le monde sont des femmes.
- **Droit à la propriété** : Près d'1/3 des femmes dans le monde sont sans abri ou vivent dans des bidonvilles. Les femmes **possèdent environ 2%** de toutes les terres alors qu'elles **produisent la moitié** de la nourriture issue de la culture.
- **SIDA** : En Afrique, plus de **57% des victimes** du HIV/SIDA sont des femmes; les taux chez les filles de 15-19 ans sont cinq fois plus élevés que chez les garçons de la même tranche d'âge, en partie à cause des mariages forcés avec des hommes plus âgés.
- **Mortalité maternelle** : Dans les pays en voie de développement, **une femme meurt** de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement **chaque minute** pour un total de 529.000 chaque année.
- **Traite des êtres humains** : 90% des prostituées étrangères dans les Balkans sont victimes de la traite des êtres humains. Au moins **700.000 personnes**, en majorité des femmes et des enfants, sont victimes de la traite des êtres humains chaque année à travers les frontières internationales.
- **Avortement** : Au moins **70.000 décès** ont lieu chaque année sur les 20 millions d'avortements non sûrs. De nombreuses victimes sont des adolescentes ou des jeunes femmes.



Lobby européen des femmes

18, rue Hydraulique
B-1210 Bruxelles
Tél. : +32 2 217 90 20
Fax : +32 2 219 84 51
ewl@womenlobby.org
www.womenlobby.org



Avec le soutien de la Commission européenne

⁴ Source: Nations Unies Département de l'information; Agences de l'ONU.